

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

*L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à 16h00
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire
au siège communautaire à Montfaucon (salle du Conseil)
sous la présidence de M. Pierre DURIEUX, Président.
(secrétaire de séance : Jean-Michel POINAS)*

Présents : MM. CIBERT Gilles, DURIEUX Pierre, JURY Gilles,
SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean-Michel, SABY François-Régis,
SOUVIGNET Bernard et Mme SOUTRENON Maryline.

Excusé : Néant.

Absent : Néant.

Nombre de membres :

En exercice : 8

Présents : 8

Ayant pris part au vote
(vote public) : 8

- Pour : 8
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Blanc : 0
- Nul : 0

M. le Président rappelle au Bureau les dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il précise que selon les termes d'une réponse ministérielle du 29 décembre 1997, le Bureau de la Communauté de Communes est soumis aux mêmes règles que le Conseil pour adopter des décisions dans les matières déléguées par ce dernier.

M. le Président propose au Bureau de procéder à cette nomination par un vote à main levée.

Date de convocation :

Le 26 juin 2026

Date d'affichage :

Le 26 juin 2026

DECISION N° :

DB/2026-07-02/01

OBJET DE LA SEANCE :

Désignation du
secrétaire de séance

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- désigne M. Jean-Michel POINAS comme secrétaire de séance,
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AR Prefecture

043-244300307-20260702-DB2026070201-AU
Reçu le 08/07/2026

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Pierre DURIEUX,
Président,

Jean-Michel POINAS
Secrétaire,



*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20260702-DB2026070201-AU
Reçu le 08/07/2026